

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2023-15

LE VENDREDI VINGT QUATRE MARS DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS :** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTREL, M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

**SECRETARIE :** Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 24/03/2023  
date d'affichage : 17/03/2023

nombre de conseillers :  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 12

**PROCURATIONS :** M. David LE GLANIC donne procuration à M. Thierry DUBOIS  
**ABSENT EXCUSE :** M. Thierry GARDIE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune qui se décompose comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 781 431,78 €  
Recettes : 933 404,29 €  
Résultat fonctionnement 2022 : 151 972,51 €  
Report de fonctionnement 2021 : 354 800,17 €  
R002 : 506 772,68 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 420 579,28 €  
Recettes : 370 246,29 €  
Résultat d'investissement 2022 : -50 332,99 €  
Report d'investissement 2021 : 32 854,40 €  
D001 : - 83 187,39 €

Madame le Maire quitte la séance de conseil et ne participe pas au vote du compte administratif de la commune,  
Madame Isabelle LEPICIER-CAPUTO, 1<sup>ère</sup> adjointe, désignée par l'assemblée préside la séance de conseil en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de reporter les excédents 2022 sur le budget 2023.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif de la commune 2022.

**VOTE : POUR : 12**

Envoyé le : 28/03/2023  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
Publié le :  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

L'Adjointe  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com